



VILLE DE DAX



DEL20260401\_01

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET : RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF) - APPROBATION

**L'an deux mille vingt six, le un avril à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	5
Suffrages exprimés	35

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Sylvain DAUTREVAUX, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrick STETIN, M. Hervé BORDA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Michel GUILLEMIN, Mme Clara HITON, M. Patrick ROUMEAU, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU, M. Rémy PAUILLAC

#### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Sofiane CAZAUBON a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ, Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, Mme Laurence DELPY a donné pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Clara HITON

\*\*\*\*\*

**VU** le Code général des collectivités et notamment ses articles L1612-30, L2321-3 et R2321-3,

**VU** les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

**VU** le projet de règlement en annexe.



**CONSIDÉRANT** que l'article L1612-30 du CGCT prévoit l'ir  
Budgétaire et Financier (RBF) avant le vote de la première dé  
renouvellement de l'assemblée,

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé d'adopter le RBF de la ville de Dax tel que présenté en  
annexe.

**SUR PROPOSITION DE MME MARYLÈNE HÉNAULT, ADJOINTE AU MAIRE, APRÈS EN  
AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR :  
35 VOIX POUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier pour la ville de Dax, tel que présenté en  
annexe.

**DE DÉCIDER** de la possibilité de le réviser en cours de mandature si besoin.

**Le Secrétaire de séance  
Madame Clara HITON.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »